

öffentlichen Hand liegt bei etwa 23 Prozent, und sie hat eine Konzession für gewerbsmässige Luftfahrt. Konzessionsbehörde ist wiederum nicht das Parlament, sondern das Eidgenössische Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement. Dieser Antrag auf Motion wirft die alte Frage auf, ob mittels Motion verlangt werden kann, dass der Bundesrat Massnahmen ergreife, die in seinen verfassungsmässigen oder gesetzlichen Zuständigkeitsbereich fallen, also in den Zuständigkeitsbereich des Bundesrates und nicht in den des Parlamentes. Das Büro des Ständerates hat sich mit seinem Bericht betreffend Revision des Geschäftsverkehrsgesetzes vom 19. Juni 1986 eindeutig gegen die Zulassung derartiger Motionen ausgesprochen. Auch die Mehrheit der Staatsrechtslehrer ist dieser Auffassung; ich verweise auf ein Gutachten von Professor Eichenberger und auch auf Jean-François Aubert im *Traité constitutionnel suisse*.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	84 Stimmen
Für den Antrag Rechsteiner	41 Stimmen

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

85.540

Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Südafrika. Massnahmen der Schweiz Interpellation du groupe socialiste Politique envers l'Afrique du Sud

*Wortlaut der Interpellation vom 16. September 1985,
siehe Seite 478 hiervor
Texte de l'interpellation du 16 septembre 1985,
voir page 478 ci-devant*

85.532

Interpellation der Fraktion der PdA/PSA/POCH Südafrika. Haltung der Schweiz Interpellation du groupe PdT/PSA/POCH Afrique du Sud. Attitude de la Suisse

Wortlaut der Interpellation vom 16. September 1985
Die Regierung Südafrikas greift zu grausamen Unterdrückungsmassnahmen, um die Beherrschung der grossen schwarzen Mehrheit durch die weisse Minderheit aufrechtzuerhalten. Seit Beginn dieses Jahres sind mehr als 800 Schwarze getötet, zahlreiche Todesurteile gefällt und Tausende von Menschen verhaftet worden. Mit ihren besonders intensiven politischen und wirtschaftlichen Beziehungen zu Südafrika unterstützt die Schweiz die rassistische Regierung und ihre Repressionspolitik unmittelbar. Während mehrere Länder zu konkreten Massnahmen, wie zum Beispiel wirtschaftlichen Sanktionen, gegriffen haben, hat die Schweiz sich bis jetzt mit einer zaghaften Verurteilung begnügt. Dies genügt nicht.

Texte de l'interpellation du 16 septembre 1985

Pour maintenir la domination de la minorité blanche sur la grande majorité noire, le gouvernement de l'Afrique du Sud se livre à une féroce répression. Depuis le début de l'année plus de 800 Noirs ont été tués, de nombreuses condamnations à mort ont été prononcées et les arrestations se comptent par milliers.

Par ses relations politiques et économiques, particulièrement importantes, la Suisse apporte un soutien direct au gouvernement raciste sud-africain et à sa politique de répression.

Face à cette situation plusieurs pays ont pris des mesures concrètes, telles que des sanctions économiques alors que la Suisse s'est contentée jusqu'à maintenant d'une timide condamnation. La Suisse ne peut en rester là.

Sprecher – Porte-parole: Magnin

M. Magnin: Bien que cette interpellation, pour laquelle l'urgence nous fut refusée, ait été déposée il y a plus d'une année déjà, elle reste tragiquement d'actualité. En effet, depuis la déclaration de l'état d'urgence, en juillet 1985, la situation n'a cessé de s'aggraver. La répression est devenue de plus en plus féroce, elle n'épargne personne, hommes, femmes, enfants sont massacrés par centaines, voire par milliers. Les prisons regorgent de monde, le nombre des personnes emprisonnées est évalué à près de 20 000. La torture y est journalière.

Tout récemment, le gouvernement sud-africain a dû reconnaître que plusieurs centaines d'enfants, de douze à quinze ans, sont emprisonnés dans des conditions que je vous laisse deviner. Comme vous le savez, la presse nationale et internationale a été complètement muselée.

Lors du débat de politique étrangère, l'on a beaucoup parlé, à cette tribune et également dans la réponse du Conseil fédéral, des droits de l'homme. Alors, s'il est un pays sur lequel le Conseil fédéral et le chef du Département des affaires étrangères, à raison très préoccupés par le problème des droits de l'homme, devraient prendre position clairement, c'est bien l'Afrique du Sud, parce que là, les droits de l'homme ne sont pas seulement bafoués, ils n'existent pratiquement pas. Mais malgré les massacres et les souffrances, la lutte du peuple sud-africain ne se relâche pas. Au contraire, elle s'intensifie et le régime est plongé dans une crise profonde, tant au niveau économique que politique.

Depuis 1980, la dette sud-africaine a quadruplé et s'élève à plus de 24 milliards de dollars dont 14 remboursables à court terme. L'Afrique du Sud est donc très dépendante des capitaux étrangers. Malheureusement, les grandes banques suisses sont devenues ses meilleurs bailleurs de fonds. On pourrait citer de très nombreux chiffres à l'appui de cette affirmation. Nous nous bornerons à en énumérer quelques-uns particulièrement éloquentes et ils proviennent de publications émanant de la Banque nationale.

De 1980 à 1984, les créances de l'ensemble des banques suisses à l'égard de l'Afrique du Sud se sont accrues de 227 pour cent, celles des grandes banques, Union de Banques Suisses, Société de Banque Suisse, Crédit Suisse, Banque Leu et Banque Populaire Suisse, de 338 pour cent. Si nous prenons la position nette, c'est-à-dire les créances suisses moins les dettes suisses à l'égard de l'Afrique du Sud, la tendance est encore plus forte. Toutes banques confondues, la position nette des avoirs en Afrique du Sud est, en 1984, de 400 pour cent plus élevée qu'en 1980 et pour les cinq grandes banques elles-mêmes, dont l'UBS, de 75 pour cent plus élevée.

Depuis 1981, la part des crédits destinés aux banques et aux autorités sud-africaines s'est considérablement accrue au détriment des secteurs non bancaires et non étatiques. En 1984, les banques et les autorités sud-africaines s'arrogeaient les 57 pour cent, soit 2 milliards 600 millions de francs, des crédits opérés en Afrique du Sud. Cette statistique provient de la Banque nationale suisse et elle date de 1984.

Un autre aspect de l'intervention des banques suisses en Afrique du Sud est le marché de l'or et les profits considérables qui en sont retirés, par les grandes banques suisses, sont des éléments clés quant à la compréhension de l'engagement financier helvétique en Afrique du Sud. C'est sur ce sujet précis que se rencontrent les intérêts des banques suisses et du gouvernement de Prétoria. D'un côté, les trois grandes banques, Union de Banques Suisses, Société de Banque Suisse, Crédit Suisse qui forment le pool d'achat d'or à Zurich, veulent préserver ce marché très lucratif et très convoité. Ce sont donc 50 à 60 pour cent de l'or sud-africain qui passent par ce pool. Les profits sont de l'ordre de 10 pour cent de la valeur de l'or marchandé à Zurich. De son côté, le régime d'apartheid a besoin d'exporter son or de manière discrète et sûre. C'est une question de survie. En 1984, la vente de l'or a rapporté 19 milliards de francs à l'Afrique du Sud. Ce commerce représente le 50 pour cent des revenus d'exportation. Ce sont donc les 25 à 35 pour cent des ressources en devises qui sont apportées par la part de l'or vendu sur la place de Zurich. Le *Wall Street Journal*, dans son numéro du 4 septembre 1986, suppose qu'après le retrait des banques américaines, la Suisse, avec la RFA, a pris la tête des créanciers de l'Afrique du Sud. Il n'y a d'ailleurs pas que les banques qui, par leurs interventions, soutiennent activement le gouvernement sud-africain. Sous des formes diverses, les principales multinationales industrielles suisses sont également engagées dans l'économie de ce pays.

Il est donc incontestable qu'en raison de l'activité de ses banques principalement, la Suisse est aujourd'hui le meilleur soutien du gouvernement de Pretoria et le complice volontaire ou non de sa politique d'apartheid. La Suisse contribue à assurer aujourd'hui la survie de ce régime.

Les condamnations verbales du Conseil fédéral, en ce qui concerne l'apartheid, ne pèsent pas lourd, face à cette réalité très préjudiciable à l'image de marque de notre pays dans le monde. Lorsque l'on connaît les multiples scandales qui ont déjà été dénoncés à cette tribune concernant l'activité des banques suisses, nous considérons que le moment est venu de prendre des mesures, afin que l'image de la Suisse ne soit pas de plus en plus ternie par cette activité. En refusant d'adopter des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, comme l'ont fait les Etats-Unis et les principaux pays d'Europe, la Suisse prend une lourde responsabilité.

Et lorsque le ministre des affaires étrangères de Pretoria déclarait, ces derniers jours, que la libération, dont nous nous félicitons, de deux citoyens suisses enlevés dans un pays voisin, a été possible grâce aux relations amicales qui existent entre les deux pays, cela doit nous préoccuper, si ce n'est nous faire rougir.

Il fallait obtenir ce résultat, et je vous en félicite, Monsieur le Conseiller fédéral. Cependant, lorsqu'un ministre sud-africain peut dire que ce résultat est la conséquence des relations amicales qui existent entre nos deux pays, je considère que cela est préoccupant.

Avec une partie de plus en plus nombreuse du peuple suisse, nous demandons au Conseil fédéral d'en finir avec cette politique, d'assumer ses responsabilités et de prendre à son tour des sanctions économiques sévères; de prendre notamment des mesures adéquates – sans se réfugier derrière des questions juridiques – pour empêcher que les grandes banques suisses continuent, par leurs multiples interventions, à être l'un des principaux bailleurs de fonds de l'Afrique du Sud et, à travers cette pratique, que notre pays apparaisse comme un des premiers soutiens du régime sud-africain.

C'est la mesure la plus importante et la plus urgente à prendre, mais ce n'est évidemment pas la seule. Et que l'on ne vienne pas nous dire que des sanctions frapperaient d'abord les victimes de l'apartheid, le peuple sud-africain! Celui-ci a déjà répondu à cette hypocrite affirmation par la bouche de ses principaux représentants. Nous n'en citerons qu'un, Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil des églises d'Afrique du Sud, qui s'exprimait en ces termes:

«Quand vous dites que les Noirs souffriraient d'un blocage des investissements, que croyez-vous qu'il se passe maintenant? Notre souffrance actuelle est sans espoir. En revanche, si nous souffrions en vue d'un but, cette souffrance aurait une fin».

Le président: Les interpellateurs ne sont pas satisfaits de la réponse du Conseil fédéral.

Les interpellations suivantes: groupe socialiste, politique envers l'Afrique du Sud; Braunschweig, sanctions contre l'Afrique du Sud, ainsi que la motion de M. Rechsteiner ont fait l'objet d'un développement et d'une réponse écrite. Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion générale de l'ensemble de ces propositions relatives à l'Afrique du Sud.

Nous avons d'ores et déjà inscrit sept porte-parole de groupes, qui ont droit à dix minutes chacun, et douze orateurs à titre individuel qui parleront cinq minutes chacun au maximum. Je prie donc tous les orateurs de s'en tenir à ces maxima.

86.575

Motion Rechsteiner

Unterstützung der Frontstaaten Südafrikas

Afrique australe.

Aide aux pays de la ligne du front

Wortlaut der Motion vom 24. September 1986

Der Bundesrat wird eingeladen, den eidgenössischen Räten eine Vorlage für die verstärkte wirtschaftliche und humanitäre Unterstützung der sogenannten Frontstaaten Südafrikas (Mozambique, Simbabwe, Sambia, Angola) zu unterbreiten.

Texte de la motion du 24 septembre 1986

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres un projet visant à accroître l'aide économique et humanitaire octroyée à ce qu'il est convenu d'appeler les pays de la ligne du front en Afrique australe (Mozambique, Zimbabwe, Zambie, Angola).

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Bäumlín, Bircher, Borel, Braunschweig, Carobbio, Christinat, Clivaz, Deneys, Euler, Fankhauser, Friedli, Gloor, Gurtner, Herczog, Hubacher, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Maeder-Appenzell, Mauch, Meizoz, Meyer-Bern, Nauer, Neukomm, Pitteloud, Reimann, Renschler, Robbiani, Ruffy, Stappung, Uchtenhagen, Vannay, Weber-Arbon (34)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Frontstaaten Südafrikas leiden in besonderem Mass unter der aggressiven Destabilisierungspolitik des Apartheid-Regimes. Nach einer Studie des Londoner Catholic Institute for International Relations (CIIR) mussten infolge der Destabilisierungspolitik zwischen 1980 und 1984 über eine Million Menschen umgesiedelt werden. Mehr als 100 000 fanden den Tod. Die Destabilisierung kostet die Nachbarstaaten Südafrikas nach Schätzungen rund fünf Milliarden Dollar jährlich. Sie sind für ihr wirtschaftliches Ueberleben und aus humanitären Gründen dringend auf verstärkte Unterstützung angewiesen.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 8. Dezember 1986

Rapport écrit du Conseil fédéral du 8 décembre 1986

Das südliche Afrika stellt für die schweizerische Entwicklungszusammenarbeit und die humanitäre Hilfe seit vielen

Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Südafrika. Massnahmen der Schweiz

Interpellation du groupe socialiste Politique envers l'Afrique du Sud

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	13
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	85.540
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.1986 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2010-2011
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 019

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.